



CONVENTION de PARTENARIAT

Maison de l'Architecture de Normandie / Le Forum

Entre :

La Ville de Rouen représentée par Monsieur Yvon ROBERT, Maire

D'une part

ET

La Maison de l'Architecture de Normandie / Le Forum représentée par Monsieur Pascal VICTOR, son Président

Siège : 48 rue Victor Hugo – 76000 ROUEN

D'autre part

Considérant :

- Que la Maison de l'Architecture de Normandie / Le Forum construit un projet fédérateur visant à favoriser la diffusion de la qualité architecturale et urbaine à l'échelle régionale en promouvant l'architecture comme activité d'intérêt public.
- Qu'association de loi 1901, elle favorise les échanges, les rencontres et s'adresse à tous les publics.
En effet, la Maison de l'Architecture œuvre pour rendre l'architecture et l'urbanisme accessible à tous via une programmation annuelle bâtie autour de rencontres, de visites, d'expositions, de médiation, d'ateliers, de cours d'histoire et d'architecture.

- Qu'elle organise tous les ans, depuis mars 2006, le mois de l'architecture contemporaine en Normandie, importante manifestation de sensibilisation du grand public.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de définir le cadre du partenariat entre la Maison de l'Architecture de Normandie / Le Forum et la Ville de Rouen.

La convention a pour effet d'asseoir et de renforcer la dynamique de projets entre la Ville et la Maison de l'Architecture, en lien avec ses partenaires, dans le cadre d'une part du mois de l'architecture et tout autre évènement et outils proposant des clés de compréhension et de médiation sur les réalisations architecturales, urbaines et paysagères de la Ville.

ARTICLE 2 : Engagements de la Maison de l'Architecture et moyens mis en œuvre :

- Concevoir et éditer les expositions, brochures, cartographies... arrêtées contractuellement chaque année.
La Maison de l'Architecture de Normandie / Le Forum s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des manifestations, expositions ou diffusions de brochures, cartographies... arrêtées contractuellement.
La Maison de l'Architecture prendra en charge les frais matériels (y compris la location de salles et/ou la mise à disposition de salles au Forum 48 rue Victor Hugo) et intellectuels inhérents à tous ces postes.
- Assurer l'information préalable à toutes manifestations initiées auprès des architectes, urbanistes, paysagistes et réseau des partenaires de la Maison de l'Architecture, par tous moyens à sa convenance et en lien avec le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes.
- La Maison de l'Architecture s'engage à faire figurer sur tous les supports, des actions engagées dans le cadre de la convention, le logo de la Ville dans le respect de la charte graphique et à présenter pour échange et validation les documents aux services de la Ville avant impression.

ARTICLE 3 : Engagement(s) de la Ville :

La Ville s'engage à mettre en place une instance de pilotage, qui sera chargée de valider les grandes orientations du projet et acter de la mise en œuvre des actions par années.

ARTICLE 4 : Contribution financière :

Une contribution financière forfaitaire est versée au titre d'une participation annuelle générale à l'activité de la Maison de l'Architecture à hauteur de 12.500 € pour les années 2016, 2017 et 2018.

Il est précisé que le paiement de la participation annuelle pourrait être établi en 2 versements maximum par an.

ARTICLE 5 : Durée de la convention :

La présente convention est conclue pour les années 2016, 2017 et 2018.

Fait à Rouen, en 2 exemplaires originaux, le.....

Pour la Ville de ROUEN,

Yvon ROBERT, Maire

Pour la Maison de l'Architecture de Normandie / Le Forum,

Pascal VICTOR,
Président de l'association